

Demande de congé pour formation syndicale

(à reproduire à la main)

NOM : _____

Prénom : _____

Grade et fonction : _____

Etablissement : _____

à (1) _____

(Nom et fonction du chef d'établissement ou de service)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 24 janvier 2017 de 9h à 17h pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Angers (Bourse du Travail).

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique territoriale).

à _____

le _____

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique **un mois à l'avance**.

(2) Pour les non-titulaires, remplacer par "de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'état.

Pour les **enseignants du 1er degré**, il faut compléter une **demande d'autorisation d'absence contingentée** (cochez la case A2) que vous pouvez récupérer sur le site du SNUipp-FSU49 (<http://49.snuipp.fr>) ou la demander à **snu49@snuipp.fr**